

HELPDESK

PROVIDING ON-DEMAND RESEARCH TO HELP FIGHT CORRUPTION

HELPDESK – REPONSES 2012

Le Helpdesk est un service de recherche sur la corruption à la demande, proposé au réseau de TI et à certaines parties prenantes. Les réponses sont produites dans un délai garanti et prennent généralement la forme d'une note de synthèse de quatre à huit pages présentant l'état des connaissances sur un sujet spécifique. Le Helpdesk est un élément central du programme Anti-corruption Solution and Knowledge (ASK), le programme de gestion et de diffusion des connaissances de TI.

Toutes les réponses de la liste ci-dessous peuvent être consultées sur demande en écrivant à l'adresse suivante : tihelpdesk@transparency.org.

SOMMAIRE

Lois anti-corruption	P.1
Institutions	P.4
Comprendre la corruption	P.5
Outils et méthodes de lutte contre la corruption	P.6
Informations sectorielles	P.9
Informations sur des pays spécifiques	P.11

LOIS ANTI-CORRUPTION

Bonnes pratiques en matière de lois sur l'accès à l'information

Question posée by TI Maroc, novembre 2012, n° 2012/100

Au cours des vingt dernières années, de plus en plus de pays ont adopté des lois sur l'accès à l'information. On retrouve un certain nombre de caractéristiques communes dans les lois les plus récentes et les plus progressistes, qui posent comme principe une publicité maximum de l'information avec des exceptions clairement définies par la loi. Les procédures de demande d'accès aux documents publics doivent être claires et simples. Elles doivent permettre un accès gratuit à l'information (ou à un coût acceptable), dans un délai raisonnable. Les lois sur l'accès à l'information prévoient généralement un dispositif interne et externe pour contester les éventuels refus ou pour porter réclamation lorsqu'une demande d'information n'a pas été traitée correctement. L'Inde, la Serbie et la Slovénie figurent parmi les pays dont le dispositif d'accès à l'information est particulièrement évolué.

Bonnes pratiques en matière de lois sur la protection des témoins

Question posée par TI Maroc, novembre 2012, n° 2012/102

La lutte contre la corruption et l'application des lois y afférentes dépendent, pour être efficace, de la volonté des témoins et des lanceurs d'alerte de fournir des informations et d'apporter des preuves de ce qu'ils avancent devant un tribunal – ainsi que de leur capacité à le faire. Parmi les mesures visant à protéger les témoins, on peut citer les

dispositions ayant pour but d'assurer leur protection physique et psychologique, ainsi que celles qui mettent en place des règles d'administration de la preuve permettant au témoin de s'exprimer en toute sécurité. Il convient, entre autres, que la législation indique l'autorité responsable de la mise en œuvre du programme, les critères et procédures de déposition, les mesures de protection pouvant être utilisées, les devoirs des différentes parties et leurs obligations. Elle doit également garantir que les dépositions des témoins sont confidentielles.

Pays disposant d'une réglementation sur la liberté d'information, sur le lobbying et sur les conflits d'intérêts

Question posée par TI Chili, décembre 2012, n° 2012/106

Cette réponse propose une étude comparative des différentes réglementations relatives à la liberté d'information, au lobbying et aux conflits d'intérêts dans les 19 premiers pays de l'indice de perception de la corruption (IPC).

Comptabilité des partis politiques : siège social, branches locales et organismes associés

Question posée par TI Irlande, novembre 2012, n° 2012/99

En démocratie, la transparence financière des partis politiques est au cœur de la question de la légitimité. Le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe encourage les Etats à adopter une réglementation imposant aux partis politiques d'inclure dans leur comptabilité les comptes des sections locales et des organismes affiliés. L'approche adoptée varie selon les pays, en particulier en ce qui concerne les comptes des sections locales et des organisations affiliées. En Norvège et au Royaume-Uni, la plupart des organisations affiliées sont des personnes morales indépendantes qui établissent leur compte à part ; au Portugal, le siège d'un parti politique doit inclure les comptes des sections locales dans sa comptabilité générale.

Demander des comptes aux partis politiques : démocratie interne, financement et exigences minimum pour les candidats

Question posée par TI Italie, juin 2012, n° 2012/48

De nombreux Etats cherchent à améliorer la gouvernance des partis politiques et leurs règles de financement afin de les rendre plus transparents et de les inciter à justifier leur action auprès des citoyens. Parmi d'autres mécanismes, la démocratie interne concerne la manière dont les candidats d'un parti et ses dirigeants sont sélectionnés ainsi que les modalités d'élaboration des programmes et des décisions stratégiques. Les experts s'accordent à dire que les Etats doivent chercher à réglementer le financement des partis, public ou privé, à plafonner les dépenses, à limiter le montant des contributions individuelles, et à garantir une plus grande transparence. Il convient ainsi de mettre en place des conditions minimum pour se présenter candidat, comme l'âge, la nationalité ou un certain niveau d'études. Au-delà de ces aspects, il devrait être interdit de se présenter pour les individus condamnés pour des faits de corruption ou autres infractions commises au cours d'un précédent mandat.

Responsabilité des personnes morales pour corruption

Question posée par TI Allemagne, mai 2012, n° 2012/39

La responsabilité des personnes morales pour corruption figure parmi les exigences de la plupart des traités anti-corruption internationaux. Au cours des dernières années, de nombreux pays dans le monde ont réformé leur législation anti-corruption pour y inclure la responsabilité civile, pénale ou administrative des entreprises. Cette réponse analyse les dispositions mises en place en Autriche, aux Etats-Unis, en France, au Royaume-Uni et en Suisse, pays disposant tous de lois relativement exhaustives en la matière – bien que dans la pratique, leur application soit inégale d'un pays à l'autre. S'il est encore tôt pour évaluer l'impact de ces lois, il est déjà possible d'expliquer leur application parcellaire par la mauvaise connaissance qu'ont les parquets des nouveaux textes.

Réglementations relatives à l'enrichissement illicite

Question posée par TI Portugal, avril 2012, n° 2012/15

Les conventions régionales et internationales encouragent les Etats parties à conférer le statut d'infraction pénale à l'enrichissement illicite, dans le cadre de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les réseaux de criminalité organisée. L'adoption de lois transposant cette obligation dans le corpus législatif national se heurte cependant à des inquiétudes liées au droit à un procès équitable et aux droits des prévenus : l'infraction d'enrichissement illicite pourrait

entrer en conflit avec les droits de l'homme garantissant l'équité des procédures judiciaires. Dans le même temps, la coopération internationale et l'assistance juridique mutuelle peuvent complexifier les modalités d'application des lois sur l'enrichissement illicite. Pour pouvoir étayer d'éventuelles accusations d'enrichissement illicite, certains pays comme le Portugal ont mis en place des dispositifs imposant aux chefs d'Etat, aux ministres et aux parlementaires de remplir des déclarations de revenus et d'intérêts.

Bonnes pratiques en matière de réglementation des activités de lobbying

Question posée par TI Hongrie, avril 2012, n° 2012/17

La réglementation du lobbying est une pratique relativement nouvelle à l'échelle mondiale. Dans de nombreux Etats, aucune loi ne régit ces activités ; dans d'autres, les lois existantes sont à la traîne par rapport à une profession en pleine expansion. Aux Etats-Unis ou au Canada, les activités de lobbying sont réglementées depuis bien plus longtemps qu'en Europe : des dispositions exhaustives en matière de déclaration d'intérêts pour les lobbyistes sont en place depuis plus de vingt ans. Dans ces pays, les règles de transparence sont acceptées comme une simple modalité d'exercice de la profession. En Europe, les dispositifs réglementaires en matière de lobbying sont généralement peu efficaces. La Slovénie fait exception, avec un cadre réglementaire relativement solide.

Exemples de lois sur l'aide humanitaire et la coopération au développement

Question posée par TI Lituanie, mars 2012, n° 2012/12

Dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne, les lois sur la coopération au développement et l'aide humanitaire restent relativement rares, bien qu'elles commencent à se développer chez les nouveaux bailleurs de fonds. En règle générale, ces lois ne mentionnent pas explicitement le besoin de transparence et de reddition de comptes, mais font plus largement référence à l'efficacité de l'aide au développement. Ailleurs, les lois qui font figure de bonnes pratiques : (i) garantissent que l'aide au développement respecte les normes internationales, comme l'impartialité, la neutralité et l'humanité ; (ii) garantissent l'indépendance des politiques d'aide au développement par rapport à la politique étrangère du pays ; (iii) posent les bases juridiques permettant de demander des comptes au pays quant à son dispositif de réglementation de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Tendances en matière de lois anti-corruption

Question posée par TI Royaume-Uni, mars 2012, n° 2012/8

Parmi les exigences des conventions internationales comme la Convention de l'OCDE contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), les pays signataires sont tenus de conférer le caractère d'infraction pénale à la corruption transnationale et de coopérer avec les autres Etats lors des enquêtes relatives à cette pratique. Le caractère d'infraction pénale conféré à la corruption transnationale constitue une des caractéristiques communes majeures des nouvelles lois adoptées. La question de la responsabilité des personnes morales est également récurrente, un certain nombre de pays ayant introduit la responsabilité pénale des personnes morales. Par ailleurs, plusieurs pays ont renforcé les sanctions prévues en cas de versement de pots-de-vin à des fonctionnaires, aussi bien dans le pays d'origine qu'à l'étranger. On peut également citer la criminalisation des actes de corruption dans les transactions commerciales, la protection des lanceurs d'alerte et l'extension de la période de prescription.

Inéligibilité faisant suite à une décision pénale

Question posée par TI Israël, février 2012, n° 2012/7

Les conditions d'inéligibilité à certaines fonctions sont liées à l'exercice de certaines activités ou de certains mandats. La déclaration d'inéligibilité peut provenir de décisions civiles ou pénales. Dans certains pays, une personne ayant un casier judiciaire est inéligible. Dans d'autres, une condamnation pour corruption ou infraction aux lois électorales entraîne l'inéligibilité à certains postes. Dans d'autres pays enfin, la loi n'établit que des conditions « positives » d'éligibilité pour les candidats.

Comptabilité des partis politiques et comptes annuels

Question posée par TI Irlande, janvier 2012, n° 2012/1

Pour garantir la transparence de leur financement, les partis politiques et les candidats, à titre individuel, doivent fournir une déclaration exhaustive, fiable et détaillée de leur patrimoine, de leurs revenus et de leurs dépenses. Cette obligation doit s'appliquer de manière systématique. Les informations communiquées par les partis politiques doivent être pertinentes, intelligibles et accessibles. Dans certains pays comme l'Irlande, les partis politiques ne sont pas tenus de tenir une comptabilité en règle, ni de publier le détail de leurs revenus et de leurs dépenses. A l'inverse, certains pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni ont adopté des règles strictes obligeant les partis à transmettre des informations détaillées sur leurs comptes à un organisme de surveillance indépendant, à se soumettre à des audits externes et à diffuser les informations concernant leur financement au grand public.



Institutions

Bonnes pratiques en matière de cellules d'intégrité au sein des institutions

Question posée par TI Mexique, octobre 2012. n° 2012/88

Les cellules d'intégrité sont vues comme une composante d'un dispositif de lutte contre la corruption plus large au sein d'une organisation. Elles peuvent consister en un organe indépendant, mais tendent souvent à s'inscrire dans un réseau de politiques publiques et d'organismes visant à lutter contre la corruption et à créer une culture de l'intégrité. Dans le domaine de la coopération au développement, certains bailleurs de fonds bilatéraux et certaines institutions multilatérales ont développé une stratégie englobante qui permet de lier les différentes composantes. Certains autres ont opté pour la création d'une multitude d'initiatives.

Commissions indépendantes pour l'information et autres organismes de surveillance

Question posée par TI Croatie, septembre 2012. n° 2012/69

De plus en plus d'Etats mettent en place des commissions pour l'information chargées d'appliquer les lois sur l'accès à l'information. Ces commissions ont généralement un triple rôle : 1) appliquer de la loi (en recevant les recours en cas de violation du droit à l'information) ; 2) contrôler que les organismes publics s'acquittent de leurs obligations en matière d'accès à l'information ; 3) promouvoir le droit d'accès à l'information pour faire en sorte que la loi soit effectivement mise en œuvre. A l'échelle nationale, l'expérience montre que les lois sur l'information risquent de rester lettre morte en l'absence d'un organisme de surveillance doté des moyens adéquats.

Note bibliographique sur les institutions anti-corruption

Question posée par TI-S, juillet 2012, n° 2012/56

Cette réponse rassemble une liste de documents, d'études et de rapports traitant des commissions anti-corruption, de leurs succès et de leurs échecs, des différents modèles de dispositifs institutionnels et opérationnels ainsi que des conditions permettant d'assurer l'efficacité de ces mécanismes.

Institutions anti-corruption : centralisées ou décentralisées ?

Question posée par le U4, mars 2012, n° 2012/30

Les dispositions institutionnelles qui régissent les organismes anti-corruption varient considérablement selon les pays – eu égard notamment à leur degré de spécialisation et de centralisation. Entrent en compte le contexte local en matière de gouvernance ainsi que les circonstances spécifiques qui ont amené à la création de ces organismes. Certains pays ont mis en place une institution séparée et centralisée traitant exclusivement des questions de corruption, tandis que d'autres ont choisi de renforcer les compétences en matière de lutte contre la corruption d'institutions existantes. Certains ont opté pour une combinaison de ces deux approches ; d'autres enfin se sont dotés de plusieurs organes spécialisés avec des mandats complémentaires pouvant parfois se recouper. Rien n'indique clairement quel modèle est le plus efficace pour lutter contre la corruption, et il n'existe pas de schéma type pour une infrastructure anti-corruption efficace. L'expérience semble indiquer que le niveau de centralisation des organismes anti-corruption n'est pas le principal élément déterminant de leur efficacité. Celle-ci semble davantage influencée par l'indépendance de l'institution, son degré de spécialisation, son intégrité, ses ressources ou encore le soutien politique dont elle dispose. Il est également important que l'institution puisse s'appuyer sur l'environnement juridico-institutionnel du pays, avec un cadre juridique solide permettant de mener des enquêtes et des poursuites sur les infractions liées à la corruption. Indépendamment de leur degré de centralisation, les organismes anti-corruption reposent tous sur la coopération entre de nombreux organes complémentaires. Leur impact est fortement conditionné par leur capacité à interagir et coopérer avec les autres institutions impliquées dans les activités de lutte contre la corruption.

Bonnes pratiques en termes d'organisation des Cours des Comptes

Question posée par TI Argentine, mars 2012, n° 2012/9

Les Cours des Comptes sont les principaux organismes publics chargés du contrôle général de la gestion des finances d'un pays. A l'échelle nationale, l'expérience tend à montrer que l'efficacité de ces institutions repose en grande partie sur les facteurs suivants : indépendance financière et fonctionnelle, intégrité et transparence dans la

nomination et la révocation des auditeurs, niveau de ressources (humaines et financières), dispositifs efficaces de communication interne. Les Cours des Comptes doivent aussi pouvoir s'appuyer sur un environnement institutionnel propice à leur fonctionnement, notamment en matière d'accès à l'information. Leur impact dépend également en grande partie de leur capacité à interagir et à coopérer avec les autres institutions impliquées dans des activités de lutte contre la corruption.



COMPRENDRE LA CORRUPTION

Enquêtes portant sur des questions de corruption

Question posée par TI Russie, décembre 2012, n° 2012/116

Dans le cadre des activités de lutte contre la corruption, les enquêtes sociologiques sont utilisées pour mesurer les expériences, les perceptions ou les attitudes d'une population donnée par rapport à la nature et l'étendue de la corruption dans un contexte spécifique. Cette réponse propose des exemples d'enquêtes de ce type réalisées en Allemagne, en Chine, en Corée du Sud, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Note bibliographique sur les liens entre la corruption, la pauvreté et les conflits et sur l'impact de la corruption sur le comportement des bailleurs de fonds

Question posée par le U4, décembre 2012, n° 2012/112

Cette note rassemble des articles publiquement disponibles ainsi que des publications universitaires traitant des liens existant entre la corruption et l'exclusion, la corruption et la pauvreté, la corruption et la guerre, la corruption et l'instabilité. Elle propose également une liste d'articles sur les effets de la corruption sur le comportement des bailleurs de fonds – un sujet sur lequel la littérature est peu abondante.

Comment lutter contre la captation de l'Etat

Question posée par TI Hongrie, juin 2012, n° 2012/50

De manière large, on entend par « captation de l'Etat » l'influence disproportionnée et déréglementée de certains groupes d'intérêt sur le processus de prise de décision. Il s'agit donc des efforts développés par ces groupes d'intérêt pour modeler à leur avantage les lois, les règlements et les politiques publiques, en se livrant à des pratiques illicites comme le financement illégal de partis politiques et de campagnes électorales ou l'achat de voix parlementaires. La lutte contre la captation de l'Etat passe en général par l'adoption de réformes visant à exiger plus de transparence de la part des dirigeants politiques et à les inciter à justifier leur action auprès des citoyens. Plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre à cet effet : réglementation du financement de la vie politique et des conflits d'intérêts, participation accrue des citoyens aux processus de prise de décision, accès du public à l'information, stimulation de la compétition politique.

Influence des groupes d'intérêt sur l'élaboration des politiques publiques

Question posée par le U4, juin 2012, n° 2012/43

Les groupes d'intérêt sont des groupements d'individus ou d'organisations qui cherchent, sur la base d'un ou plusieurs intérêts communs, à influencer les politiques publiques à leur avantage, le plus souvent en faisant pression sur des responsables politiques. Il ne s'agit pas en soi d'une activité illicite, mais bien d'un élément central de l'élaboration des politiques publiques. Néanmoins, l'influence opaque et disproportionnée de certains groupes d'intérêt peut conduire à une forme de corruption administrative, à une influence indue et à la captation de l'Etat, les intérêts particuliers prévalant alors sur l'intérêt général. La transparence est un élément essentiel pour garantir que les responsables politiques ne fassent bénéficier aucun groupe particulier d'un traitement de faveur. Parmi les mesures adoptées pour accroître la transparence de la prise de décision et pour inciter les responsables à rendre des comptes, on retrouve généralement les réglementations relatives au lobbying et aux conflits d'intérêts, les déclarations de patrimoine, la libre concurrence ainsi que les dispositions relatives à l'accès à l'information.

Corrélation entre la dette publique et les perceptions de la corruption

Question posée par TI Allemagne, mai 2012, n° 2012/41

Cette réponse propose une simple analyse de la corrélation entre la dette publique et la perception de la corruption dans les Etats membres de l'Union européenne et dans les pays du G20. Pour les pays européens, l'analyse montre un manque de corrélation entre les deux variables, avec un coefficient de corrélation proche de zéro. Dans le cas des Etats membres de l'UE, une très faible corrélation est identifiable. En définitive, une simple analyse ne prenant pas en compte d'autres facteurs ne permet pas d'établir une corrélation entre le niveau de la dette publique et la perception de la corruption.



OUTILS ET METHODES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Enseignements en matière de lutte contre la corruption dans les pays post-conflit

Question posée par le U4, décembre 2012, n° 2012/111

Dans un environnement post-conflit, les interventions de lutte contre la corruption doivent faire face à des défis spécifiques. Les pays sortant d'un conflit sont souvent caractérisés par une corruption endémique, une légitimité de l'Etat affaiblie, un Etat en manque de moyens, un affaissement de l'Etat de droit, une volonté politique à géométrie variable et une forte insécurité. Dans un tel contexte, la corruption trouve un terrain fertile, entre des institutions et des structures de gouvernance affaiblies, une faible capacité d'absorption, la pression des bailleurs de fonds et un afflux massif de fonds d'aide au développement. En l'absence d'indications pratiques et de connaissances des bonnes pratiques, les bailleurs de fonds doivent savoir apprécier le contexte local et apprendre comment lutter contre la corruption lors des différentes phases de reconstruction de l'Etat, de manière à intervenir efficacement et sans mettre en péril un processus de paix qui ne tient souvent qu'à un fil.

Initiatives des sections nationales liées au journalisme d'investigation

Question posée par TI Slovaquie, décembre 2012, n° 2012/111

Cette réponse propose des exemples d'initiatives menées par des sections de Transparency International à destination des journalistes d'investigation. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, mais vise simplement à illustrer les nombreuses activités qui peuvent être mises en place pour soutenir le journalisme d'investigation. On peut citer par exemple des initiatives visant à encourager le reportage d'investigation, à consolider l'expertise sur la question ou à promouvoir l'éthique dans les médias. La grande majorité des sections ont opté pour des formations au reportage d'investigation à destination des journalistes, en insistant notamment sur l'utilisation des outils disponibles (comme les lois sur l'accès à l'information) pour enquêter sur d'éventuelles pratiques de corruption. D'autres sections proposent des bourses ou des récompenses pour promouvoir le journalisme d'investigation.

Stratégies de l'Union européenne pour soutenir les réformes anti-corruption dans les pays voisins

Question posée par le U4, septembre 2012, n° 2012/70

La lutte contre la corruption est un élément central de la Politique européenne de voisinage, qui vise à soutenir le passage à la démocratie et à l'Etat de droit dans les pays partenaires. A cet effet, l'Union européenne a développé plusieurs approches pour soutenir les réformes anti-corruption dans les pays voisins. Ce soutien peut prendre la forme (i) d'une aide financière, au travers de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) ; (ii) d'une assistance technique, notamment en matière de renforcement institutionnel ; (iii) d'une « conditionnalité positive » récompensant les pays partenaires impliqués en leur octroyant des financements supplémentaires ; (iv) d'un renforcement de la société civile ; (v) de dialogues politiques ; (vi) d'une coopération à l'échelle régionale.

Exemples de chartes citoyennes

Question posée par TI Mauritanie, novembre 2012, n° 2012/98

Le concept de charte citoyenne fait généralement référence à un engagement écrit pris par un organisme public pour offrir à ses clients ou à ses utilisateurs des services répondant à des normes définies. La société civile joue un rôle de plus en plus important dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de ces chartes. Dans le cadre des joutes électorales, ces chartes sont principalement utilisées sous la forme de procédures électorales standards, par lesquelles les institutions électorales s'engagent à offrir aux citoyens des services électoraux accessibles, équitables et impartiaux. Du côté de l'offre électorale, le concept peut être adapté aux candidats politiques, sous la forme, par exemple, de « serments d'intégrité ». Du côté de l'électorat, s'il existe très peu d'exemples de chartes de ce type régissant le comportement des électeurs, certains pays ont publié des recommandations relatives aux droits et responsabilités des électeurs, qui pourraient servir de base à la rédaction de telles chartes.

Initiatives des sections nationales contre l'impunité

Question posée par TI-S, octobre, 2012, n° 2012/89

Cette réponse fournit des exemples d'initiatives menées par les sections de Transparency International en Europe, en Asie centrale, dans la région MENA, en Afrique subsaharienne, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud,

visant, de manière directe ou indirecte, à mettre fin à l'impunité en soutenant la détection des cas de corruption, le déclenchement de poursuites et l'adoption de sanctions à l'encontre des personnes incriminées. Il peut s'agir d'utiliser l'observation électorale et l'analyse des déclarations de patrimoine pour détecter les cas de corruption, de favoriser l'accès aux services judiciaires, de renforcer la transparence, les ressources et l'indépendance de la justice, ou encore de surveiller les enquêtes, les poursuites et les sanctions visant des individus s'étant livrés à des actes de corruption. Cette réponse offre également un panorama des activités entreprises par d'autres organisations pour lutter contre l'impunité.

Codes de conduite à destination des magistrats

Question posée par TI Belgique, septembre 2012, n° 2012/73

La corruption du secteur judiciaire compromet l'Etat de droit et prive les citoyens de leurs droits. De nombreux pays ont rassemblé les normes éthiques à respecter pour les magistrats dans des codes de conduite visant à renforcer l'intégrité de l'appareil judiciaire, en complément des réglementations existantes. La plupart de ces codes sont structurés autour des six grandes valeurs défendues par les principes de Bangalore : indépendance ; impartialité ; intégrité ; convenances ; égalité ; compétence et diligence. Certains d'entre eux ont valeur normative, tandis que d'autres constituent seulement des recommandations de principe à destination des magistrats. Quel que soit le mécanisme d'application associé à ces textes, il est généralement reconnu qu'un code de conduite risque d'avoir peu d'influence s'il ne fait pas consensus et s'il n'est pas accompagné d'une formation adéquate des magistrats.

Note bibliographique sur la liberté de la presse et la corruption

Question posée par TI Turquie, septembre 2012, n° 2012/68

Cette réponse dresse une liste de ressources bibliographiques démontrant de manière empirique l'existence d'une corrélation entre la liberté de la presse et la corruption. Les résultats des études citées ici indiquent que de nombreux éléments attestent l'existence d'une telle corrélation : plus la presse est libre, moins la corruption est présente.

Présentation des outils d'évaluation de l'intégrité

Question posée par le U4, août 2012, n° 2012/64

Les outils d'évaluation de l'intégrité visent en général à fournir une appréciation du dispositif institutionnel de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption au sein du secteur public. Peu d'entre eux sont utilisés pour juger de l'intégrité des agents publics et de leur respect des normes éthiques : tests d'intégrité pour les vérifications pré-emploi, tests d'intégrité généraux, contrôle du train de vie. Sur le plan institutionnel, les outils d'évaluation de l'intégrité sont plutôt utilisés pour évaluer le rôle, la capacité ou l'efficacité d'institutions chargées de lutter contre la corruption. Ces évaluations visent également à identifier les conditions d'émergence de la corruption dans une institution en particulier, ainsi que les cas avérés de corruption, en se basant sur les expériences des agents publics.

Bonnes pratiques en matière de réduction des excès bureaucratiques et de la corruption

Question posée par TI Chypre, juillet 2012, n° 2012/55

Les excès de formalités administratives imposent un fardeau disproportionné sur les entreprises et les citoyens, risquant de les pousser à la corruption – et leur fournissant parfois des occasions de le faire. Plusieurs pays ont adopté des réformes visant à contrer ce phénomène. Si, dans certains pays, ces réformes font partie intégrante d'un plan anti-corruption, elles s'inscrivent dans d'autres dans le cadre de programmes plus larges ayant pour but d'améliorer les services publics ou d'accroître la compétitivité. Plusieurs outils sont développés pour lutter contre les excès de formalités administratives : établissement de guichets uniques rassemblant plusieurs formalités, partage et standardisation des données, simplification des procédures administratives, etc. Les nouvelles technologies et l'administration en ligne permettent également d'améliorer la réglementation en la matière et, plus important, d'améliorer la transparence des institutions et d'inciter l'administration à rendre des comptes aux citoyens.

Méthode dite des « îlots d'intégrité » pour lutter contre la corruption

Question posée par TI Indonésie, mai 2012, n° 2012/34

La méthode dite des « îlots d'intégrité » est basée sur le principe qu'il est possible, au sein d'un domaine spécifique de la vie publique exposé à la corruption, de créer une enclave (îlot) d'intégrité où le risque de corruption peut être limité. Elle consiste en règle générale en un accord commun entre plusieurs parties qui s'engagent à lutter ensemble contre la corruption et à mettre en place des mécanismes de contrôle. A ce jour, cette méthode a été employée dans le domaine des marchés publics (avec des pactes d'intégrité) et des services publics (avec des pactes de développement). Elle pourrait potentiellement s'appliquer au secteur forestier, en particulier en ce qui concerne les licences délivrées pour abattre des arbres ou exporter du bois.

Initiatives des sections nationales pour lutter contre la corruption au niveau local

Question posée par TI Vietnam, mars 2012, n° 2012/13

Cette réponse offre des exemples d'initiatives de lutte contre la corruption à l'échelle locale développées par les sections de Transparency International en Europe, en Asie centrale, dans la région MENA, en Afrique subsaharienne et dans les Amériques. Ces initiatives vont des outils d'évaluation, comme l'indice de transparence municipale, à la participation des citoyens et des jeunes, en passant par les formations au renforcement institutionnel, les promesses d'intégrité et les pactes de développement visant à améliorer la prestation de services.

Avantages de la transparence contractuelle

Question posée par le U4, mars 2012, n° 2012/25

En plein essor, le concept de transparence contractuelle dans les marchés publics peut constituer une stratégie efficace pour accroître la transparence au niveau des contrats publics et améliorer le suivi des dispositions contractuelles. Le concept présente des avantages majeurs en termes de gouvernance, de rapport qualité prix, de lutte contre la corruption, de prestation de services et de développement. Si les normes et standards internationaux en la matière commencent à peine à émerger, le niveau de transparence varie considérablement selon les pays ; la mise en œuvre du principe de transparence contractuelle reste souvent imparfaite. Parmi les bonnes pratiques émergentes, on peut citer la diffusion, obligatoire ou non, des dispositions contractuelles, dans un format facile à utiliser, du processus d'attribution au suivi du respect du contrat. Dans l'idéal, ces informations doivent être ouvertement accessibles, par le biais de plateformes en ligne.

Serments d'intégrité pour les candidats

Question posée par TI Malaisie, mars 2012, n° 2012/10

Les serments d'intégrité sont des contrats sociaux non contraignants par lesquels les signataires s'engagent à entreprendre certaines actions pour lutter contre la corruption. Ces serments peuvent être signés par des candidats, des agents publics, des membres du gouvernement ou d'autres acteurs. Ces dernières années, les serments d'intégrité se sont développés dans de nombreux pays (ex : Bangladesh, Fidji, Philippines, Zambie). Cette méthode a également été utilisée dans de nombreux pays sous forme de « pacte de développement » pour les prestations de services publics, avec des indications claires sur l'amélioration de la qualité, de la quantité et de la rapidité des services publics fondamentaux.

Registre national des individus corrompus

Question posée par TI Ukraine, mars 2012, n° 2012/11

L'utilisation d'un registre national des individus corrompus pour prévenir et réprimer la corruption est peu fréquente. Seuls quelques pays font appel à cette méthode et aucun standard international n'indique comment un tel registre doit être établi. En de rares occasions, ces registres ont été utilisés pour centraliser les informations auparavant éparpillées entre différents services de l'administration. Ils permettent de faciliter l'accès aux informations concernant les individus corrompus, dans le cadre de la passation de marchés, des concours publics, ou de tout autre processus de sélection dans le secteur public. Ce type de registre est également employé dans des campagnes de dénonciation publique (« *naming and shaming* »).

Efficacité des codes de conduite pour parlementaires

Question posée par TI Estonie, février 2012, Nr 2012/4

L'objectif global des codes de conduite destinés aux parlementaires varie d'un pays à l'autre. Les codes de conduite ont généralement pour but de promouvoir les comportements éthiques et d'éviter les comportements contraires à l'éthique. Ils proposent pour cela un ensemble de normes déontologiques, cherchent à renforcer la confiance et le respect des citoyens vis-à-vis de leurs institutions et établissent pour les parlementaires des droits et des responsabilités. Les codes faisant figure de bonne pratique énoncent souvent des principes éthiques généraux tout en abordant les questions de conflits d'intérêts, de dons et faveurs, de déclaration de patrimoine, d'activités extérieures, de népotisme, d'emplois d'après mandat et de relations avec les groupes de lobbying. Des études ont montré que les parlementaires considèrent que l'existence d'un code de conduite peut être utile dans certaines situations : éviter les vices de forme ou de procédure, protéger les parlementaires dans leurs relations avec les électeurs et les partis locaux ou encore permettre un meilleur contrôle du travail parlementaire, au sein du Parlement et en dehors.

Police de proximité : un outil de lutte contre la corruption ?

Question posée par le U4, février 2012, n° 2012/26

Le concept de police de proximité (ou police communautaire) fait référence à un modèle de maintien de l'ordre basé sur des partenariats entre la police et les communautés locales pour gérer les problèmes de la communauté. Ce modèle est de plus en plus reconnu à l'échelle internationale comme un bon exemple de gestion de la police, dans la mesure où il favorise le travail de policiers professionnels, responsables, et à même de justifier leur action. Malgré les attentes soulevées par ce modèle et le soutien dont il bénéficie, l'impact de la police de proximité sur la corruption n'a pas encore été clairement établi. La méthode semble avoir un impact positif sur la perception qu'ont les citoyens du travail de la police et du comportement de ses agents. Il n'apparaît toutefois pas clairement que cette méthode contribue à réduire la criminalité et la corruption ou à inciter l'administration policière à rendre davantage de comptes sur son action.

Impact du suivi communautaire sur la corruption

Question posée par le U4, février 2012, n° 2012/27

Évaluer l'impact sur la corruption des initiatives de suivi communautaire pose de nombreuses difficultés méthodologiques, en termes de méthodes de mesure et d'établissement des liens de causalité. Malgré ces difficultés, il existe de plus en plus d'éléments, bien que parfois mitigés, qui confirment que ces interventions ont un impact sur la corruption. Au-delà des données empiriques qui témoignent de résultats positifs en matière de détection et de traitement des cas de corruption, ces interventions contribuent en certaines occasions à réduire la corruption et l'évaporation des fonds ainsi qu'à améliorer qualitativement et quantitativement les services publics et à soutenir les demandes de réformes à plus long terme.

INFOIRMATIONS SECTORIELLES

Affaires de corruption dans le secteur immobilier en 2011

Question posée par TI Allemagne, novembre 2012, n° 2012/101

La corruption dans le secteur immobilier peut prendre des formes variées. Elle peut se manifester à différentes étapes d'un projet immobilier. Cette réponse propose des exemples des grandes affaires de corruption qui ont secoué le marché immobilier en 2011, dans différents pays.

Avantages de la lutte contre la corruption pour les entreprises

Question posée par TI Royaume-Uni, septembre 2012, n° 2012/79

Les entreprises peuvent trouver de nombreux avantages à lutter contre la corruption. D'abord pour éviter les coûts liés à la corruption : coût des pots-de-vin et des sanctions qui les pénalisent, impact potentiel de la fraude interne,

dépréciation de la réputation de l'entreprise... Ensuite pour les avantages matériels qu'elles peuvent en tirer : les entreprises respectant la réglementation anti-corruption et engagées dans la lutte contre la corruption peuvent voir réduites les sanctions liées à une accusation de corruption, obtenir des crédits d'impôts et réaliser des profits financiers et commerciaux. La lutte contre la corruption est essentielle pour les relations d'affaires et devient de plus en plus un critère majeur pour attirer des investisseurs, de jeunes talents et de nouveaux consommateurs.

Initiatives des sections nationales pour promouvoir la transparence dans les contrats publics

Question posée par TI Argentine, octobre 2012, n° 2012/85

Cette réponse fournit des exemples d'initiatives menées par les sections de Transparency International en Europe, en Asie centrale, dans la région MENA, en Afrique subsaharienne, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, visant à accroître la transparence de la passation de marchés publics. Ces initiatives prennent des formes variées : outils d'évaluation, formation au renforcement institutionnel, suivi des processus de passation de marchés, pactes d'intégrité.

Lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation dans les Etats fragiles

Question posée par le U4, septembre 2012, n° 2012/66

La lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation peut permettre de s'attaquer à certaines causes profondes de l'état de fragilité d'un pays, et de restaurer la confiance des citoyens dans la capacité de leur gouvernement à leur fournir des services publics. La corruption peut advenir à tous les stades du système éducatif, de l'élaboration des programmes et de la gestion des classes aux inscriptions et examens universitaires. Peu d'éléments indiquent à ce jour ce qui constitue une bonne pratique en matière de lutte contre la corruption au sein du système éducatif dans les Etats fragiles. Il est généralement recommandé de mettre en place une réglementation transparente, de réformer le système d'approvisionnement et de gestion des finances publiques, d'instaurer un système transparent de gestion des professeurs ainsi que des codes de conduite à destination du personnel éducatif et des systèmes d'information performants en matière d'inscription des professeurs. Les initiatives de responsabilisation sociale peuvent également jouer un rôle important dans ce type de contexte.

Impact des dispositifs centralisés de passation des marchés publics en matière de transparence et de lutte contre la corruption

Question posée par TI Slovaquie, septembre 2012, n° 2012/72

Centralisés ou décentralisés, les deux systèmes de passation de marchés ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. La plupart du temps, les Etats optent pour une combinaison des deux, en fonction du contexte politico-économique. Un système centralisé permet plus d'efficacité dans la mesure où il contribue à améliorer la gestion de l'information, à réduire les coûts liés à la production et aux diverses transactions et à augmenter le rendement de la chaîne d'approvisionnement. A condition qu'un système de contrepoids institutionnel soit en place, avec un mécanisme d'application efficace, la centralisation des marchés publics a le potentiel de renforcer l'intégrité et l'impartialité du système de passation de marchés, en créant plus de transparence et en réduisant ainsi les opportunités de corruption.

Activités des ONG relatives au secteur minier et à la corruption à l'échelle mondiale

Question posée par TI Australie, août 2012, n° 2012/62

Cette réponse propose un panorama des initiatives entreprises actuellement par des ONG, des groupes industriels et d'autres institutions sur le secteur minier et la corruption à l'échelle mondiale, inspirées par la chaîne de valeur des industries extractives développée par la Banque mondiale.

Recommandations pour une analyse des différents acteurs de l'industrie minière

Question posée par TI Australie, juillet 2012, n° 2012/57

Une analyse des différents acteurs consiste à identifier les principaux groupes et individus susceptibles d'avoir une influence sur une activité donnée – ou d'être influencés par elle. Il s'agit ensuite d'évaluer leur niveau d'influence et de déterminer dans quelle mesure ils sont susceptibles d'être affectés par l'activité en question. Pour être légitime et crédible, l'exercice doit être réalisé avec la participation des différents acteurs pour pouvoir déterminer leur niveau d'intérêt, leurs motivations et leurs attitudes à l'égard de l'activité évoquée, dans le cadre d'une stratégie

plus large de collaboration avec les parties prenantes en présence. Ce type d'exercice a été réalisé à l'échelle mondiale pour les industries extractives et le secteur minier, dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Transparence dans le secteur des ONG

Question posée par TI Mauritanie, juin 2012, n° 2012/47

Il est difficile de tirer des conclusions d'ordre général sur les performances des nombreuses ONG opérant dans le monde, ni sur leur intégrité. Leur niveau de transparence, comme leur propension à rendre des comptes, dépend de leur domaine d'activité, de leurs ressources et du contexte dans lequel elles opèrent. Au vu du nombre grandissant d'ONG et de l'importance qu'elles ont gagnée, les Etats essaient aujourd'hui de réglementer cette branche d'activité. Certains pays ont imposé leur propre réglementation, mais la tendance générale est plutôt à l'autorégulation. Les ONG tendent ainsi à créer des standards globaux au moyen de codes de conduite ou de certification. De nombreuses initiatives de ce type fleurissent partout dans le monde, à l'échelle nationale, régionale ou internationale.

Liens entre les facteurs politico-institutionnels et l'efficacité du système d'approvisionnement

Question posée par TI Russie, juillet 2012, n° 2012/54

Cette réponse rassemble un certain nombre de références bibliographiques pouvant nourrir une analyse de l'impact de facteurs d'ordre politico-institutionnel sur l'efficacité du système d'approvisionnement.

Respect des lois sur la concurrence par les petites et moyennes entreprises (PME) : bonnes pratiques

Question posée par TI Hongrie, juin 2012, n° 2012/44

Les lois sur la concurrence ont une importance cruciale pour prévenir et réprimer les actes de corruption au sein du secteur privé. Dans la plupart des pays, toutes les entreprises sont soumises à des lois sur la concurrence, quelle que soit leur taille. Les programmes de conformité faisant figure de bonne pratique comportent généralement un certain nombre d'éléments clés : soutien et impulsion de la direction, développement de procédures basées sur une évaluation des risques, établissement de normes et dispositifs de contrôle, formation et communication, mécanismes de suivi, d'audit et de reddition de comptes, procédures disciplinaires, motivations, examen régulier et mise à jour. Ces principes peuvent inspirer les programmes de conformité des grandes comme des petites entreprises, et peuvent facilement être adaptés aux contraintes et aux spécificités des PME.

Codes de conduite à destination des PME

Question posée par TI Hongrie, mai 2012, n° 2012/42

Dans bon nombre de pays, les PME sont les principaux moteurs de l'économie ; la mise en place de programmes d'éthique au sein de ces entreprises peut donc être extrêmement profitable à l'activité économique en général. Les codes de conduite constituent un élément central des programmes d'éthique au sein des entreprises ; ils permettent de garantir que les activités d'une entreprise sont en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur. Ils donnent également aux employés et aux autres parties prenantes des indications sur le bon comportement à adopter. Cette réponse donne quelques exemples de codes de conduite développés spécifiquement pour les PME.

Impact de la corruption sur la croissance et sur l'activité commerciale

Question posée par TI Vietnam, mai 2012, n° 2012/16

Jusqu'à récemment, la plupart des études sur la corrélation entre la corruption et la croissance étaient réalisées au niveau macroéconomique, en utilisant des données nationales sur la gouvernance et l'économie et en les comparant d'un pays à l'autre. De nombreux éléments indiquent que la corruption est susceptible d'avoir un impact négatif sur la croissance économique dans les pays en transition, dans la mesure où elle affecte l'investissement, la fiscalité, les dépenses publiques, le développement humain, etc. Les experts s'accordent néanmoins de plus en plus à affirmer que les effets de la corruption sur la croissance dépendent fortement du contexte, et reposent sur d'autres facteurs comme le dispositif juridico-institutionnel du pays, la qualité de la gouvernance, le régime politique, etc. En ce qui concerne le secteur privé, de plus en plus d'éléments indiquent que la corruption affecte la

croissance et la productivité des entreprises en pesant sur leurs performances, leur efficacité, les investissements qu'elles réalisent et leur capacité d'innovation, risquant ainsi de nuire aux perspectives de croissance à long terme.

Corruption et criminalité environnementale

Question posée par le U4, avril 2012, n° 2012/29

La criminalité environnementale recouvre des activités comme l'abattage illégal de bois, le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone, l'évacuation et le transport illégal de déchets dangereux ou la pêche non déclarée. Elle revêt souvent une dimension transnationale, qui la rend particulièrement lucrative. Ce type de criminalité représente une menace considérable pour l'environnement ; elle entretient la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les risques de criminalité organisée et de corruption qu'elle porte en germe contribuent à l'affaiblissement de l'Etat. La corruption peut notamment permettre, entre autres, de faciliter le commerce frauduleux, de contrefaire les certificats d'importation ou d'exportation, de passer les douanes de manière abusive, de passer outre l'élimination illicite de déchets ou de délivrer des permis indus. A la demande du requérant, cette réponse se penche plus spécifiquement sur les risques de corruption dans le trafic illicite de substances affaiblissant la couche d'ozone et de déchets dangereux, les travaux de recherche étant rares dans ce domaine.



INFORMATIONS SUR DES PAYS SPECIFIQUES

Panorama de la corruption et de la lutte contre la corruption au Kirghizstan

Question posée par le U4, décembre 2012, n° 2012/114

Le Kirghizstan fait face à des défis majeurs en termes de corruption. Celle-ci affecte tous les secteurs de l'économie et se manifeste à tous les niveaux de l'appareil d'Etat. Les maux sont profonds : corruption généralisée, instabilité politique, infiltration de groupes criminels dans les institutions publiques. Des années de corruption, de favoritisme et de clientélisme ont nourri le mécontentement des citoyens et l'instabilité politique, conduisant à une insurrection populaire en 2010 et à l'élection d'un nouveau gouvernement en 2011. Le pays a, depuis lors, intensifié ses efforts de lutte contre la corruption. Plusieurs mesures ont été mises en place pour réduire la corruption administrative et pour atténuer l'impact de la corruption sur la conduite des affaires. D'autres réformes en cours visent à renforcer l'indépendance de la justice et d'autres organes chargés de faire appliquer la loi. Reste à savoir si la volonté politique apparente du nouveau gouvernement se traduira par de véritables changements dans le pays.

Panorama de la corruption et de la lutte contre la corruption au Tadjikistan

Question posée par le U4, décembre 2012, n° 2012/113

Au Tadjikistan, la corruption est omniprésente et imprègne tous les niveaux de la société, comme le montrent les résultats du pays dans les principaux indicateurs de gouvernance. Le Tadjikistan fait face à un certain nombre de problèmes récurrents dans les Etats post-soviétiques : peu de renouvellement politique, mainmise d'une petite élite sur la vie politique et économique, la justice et l'administration publique gangrenées par la corruption. Si le gouvernement a adopté quelques mesures pour lutter contre la corruption, le pays ne dispose pas de certains mécanismes essentiels en la matière, ni de la volonté politique suffisante pour lutter efficacement contre ce phénomène.

Corruption dans la gestion des ressources naturelles en Mongolie

Question posée par le U4, novembre 2012, n° 2012/96

La découverte récente de vastes ressources minérales en Mongolie, dont l'économie est en plein développement, présente autant d'opportunités de développement que de défis en matière de gouvernance. D'importants contrats ont été confiés à des entreprises étrangères pour exploiter ces ressources. Le manque de transparence des négociations et les soupçons de corruption autour de l'attribution de ces contrats ont donné lieu à un large mouvement de protestation citoyenne. Le gouvernement s'est engagé à faire bénéficier tous les citoyens de cette nouvelle richesse. Un engagement qui risque de rester lettre morte si le pays ne parvient pas à se doter d'un dispositif juridico-institutionnel solide établissant des garde-fous contre la corruption au sein de la chaîne de valeur

de l'industrie extractive afin de garantir une distribution juste et équitable de cette manne financière entre tous les citoyens.

Note bibliographique sur la corruption en Palestine

Question posée par le U4, octobre 2012, n° 2012/87

Les sources d'informations et les recherches universitaires (en anglais) sur la corruption et la lutte contre la corruption en Palestine sont relativement rares. Cette réponse rassemble des rapports, des études de cas et des articles universitaires publiquement accessibles sur la corruption en Palestine, ainsi que des documents plus généraux pouvant s'avérer utiles pour conduire une analyse politico-économique du pays. Cette réponse vient en complément du panorama sur la corruption et la lutte contre la corruption en Palestine proposé par le Helpdesk il y a quelques mois.

Panorama de la corruption en Palestine

Question posée par le U4, janvier 2012, Nr 2012/22

Depuis sa création, l'Autorité palestinienne fait face à des menaces internes et externes considérables qui ont sans aucun doute compromis ses efforts pour développer des politiques efficaces de lutte contre la corruption. Le *wasta* (favoritisme) et le népotisme sont les manifestations les plus courantes de corruption, en particulier en ce qui concerne les nominations au sein d'institutions publiques. La corruption dans des secteurs économiques disposant d'une forme de monopole, comme l'industrie pétrolière ou l'aménagement du territoire, demeure également préoccupante. Dans ce contexte, il est à mettre au crédit de l'Autorité palestinienne d'avoir réalisé des progrès significatifs dans le renforcement du système de gouvernance et de son dispositif juridico-institutionnel. Le travail réalisé dans ce domaine reste néanmoins fragmentaire et doit faire l'objet d'une meilleure coordination entre les différents acteurs.

Panorama de la corruption et de la lutte contre la corruption au Bangladesh

Question posée par le U4, octobre 2012, n° 2012/94

Au Bangladesh, la corruption est omniprésente et imprègne tous les niveaux de la société ; l'Etat de droit y est faible et la plupart des institutions ne disposent pas des structures permettant d'opérer dans la transparence et l'intégrité. Les résultats du pays dans les principaux indicateurs de gouvernance confirment cette tendance. Les partis politiques, l'administration publique, la justice et la police sont perçus comme les institutions les plus corrompues du pays. Au cours des dix dernières années, le Bangladesh a réalisé d'importants progrès dans la lutte contre la corruption. Les réseaux clientélistes continuent toutefois d'influencer la vie politique bangladaise ; les institutions démocratiques fonctionnent de manière inégale et sont dominées par des partis au fonctionnement opaque, ce qui compromet les efforts du pays pour réduire la corruption et la pauvreté.

Panorama de la corruption au sein du secteur judiciaire et des organes chargés de faire appliquer la loi au Bangladesh

Question posée par le U4, février 2012, n° 2012/32

Le secteur judiciaire et le domaine de l'application de la loi en général sont régulièrement décrits comme figurant parmi les secteurs les plus corrompus de l'administration bangladaise. La corruption dans ces secteurs a des conséquences néfastes : elle érode l'Etat de droit, remet en cause le droit à un procès équitable, ouvre la voie à des détentions illégales et à d'autres violations des droits de l'homme, entrave le développement socio-économique et renforce le sentiment d'impunité. Cette réponse se concentre sur deux composantes principales du domaine de l'application de la loi : la justice et la police, où la corruption est endémique et complexe. Elle a pour objet d'examiner les principaux facteurs expliquant la corruption au sein de ces institutions.

Panorama de la corruption au Kenya

Question posée par le U4, octobre 2012, n° 2012/83

L'élection du président Kibaki en 2002, sur un programme anti-corruption, a été vue comme un changement radical dans un pays jusque-là gouverné par un parti unique dont la domination n'avait cessé de s'intensifier depuis l'indépendance. L'élection a fait naître chez les citoyens kenyans l'espoir de voir leur pays enfin débarrassé de la corruption et de l'impunité. Le nouveau régime héritait d'une corruption endémique imprégnant tous les secteurs de la société, d'une corruption politico-économique à grande échelle, contre laquelle il a progressivement

adopté une série de mesures juridico-institutionnelles. En dépit d'un contexte difficile, le Kenya est en train de connaître un changement politico-institutionnel majeur et porteur d'espoir. La nouvelle Constitution, adoptée à la suite d'un référendum équitable en 2010, représente une étape majeure de la lutte contre la corruption. Elle vise, entre autres, à consolider les droits politiques et les libertés civiles, à restreindre les pouvoirs de l'exécutif, à renforcer le contrôle législatif ainsi qu'à garantir l'indépendance de la justice.

Panorama de la corruption et de la lutte contre la corruption au Liban

Question posée par le U4, octobre 2012, n° 2012/86

Au Liban, la corruption est omniprésente et imprègne tous les niveaux de la société, comme le montrent les résultats du pays dans les principaux indicateurs de gouvernance. Les partis politiques l'administration publique, le Parlement et la police sont perçus comme les institutions les plus corrompues du pays. Le Liban n'a pas encore mis en place les structures garantissant l'intégrité de l'administration et ne semble pas témoigner d'une forte volonté politique de lutter activement contre la corruption – des lacunes qu'explique en partie l'instabilité politique du pays. La répartition confessionnelle du pouvoir en vigueur dans le pays nourrit les réseaux clientélistes, qui nuisent au système de gouvernance. Des gisements offshore d'hydrocarbures ayant récemment été découverts au Liban, il est crucial que l'Etat mette en place les garde-fous nécessaires pour en assurer une gestion transparente et en faire bénéficier au mieux la population.

Panorama de la corruption et de la lutte contre la corruption en Birmanie (Myanmar)

Question posée par le U4, octobre 2012, n° 2012/63

Après plus de quarante ans de dictature militaire, de violence politique et de répression systématique de l'opposition démocratique, la Birmanie a tenu ses premières élections générales en 2010 et connaît actuellement une vague de réformes politico-économiques d'envergure. Les élections législatives partielles de 2012 ont vu le parti de Aung San Suu Kyi (la Ligue nationale pour la démocratie) recueillir l'écrasante majorité des suffrages. Les réformes en cours et l'ouverture du pays, qui semble bien réelle, ont encouragé les Etats-Unis et l'Europe à lever les embargos qui pesaient sur le pays. L'armée continue néanmoins d'exercer une influence sur la vie politique. Par ailleurs, malgré certains progrès, les médias et les organisations de la société civile sont toujours victimes de restrictions et les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés. En l'absence d'institutions démocratiques stables et d'un véritable équilibre des pouvoirs, le dispositif juridico-institutionnel permettant de lutter contre la corruption risque d'être détourné pour servir des intérêts politiques. Le gouvernement récemment élu a néanmoins fait part de sa volonté d'améliorer ce dispositif ainsi que d'ouvrir l'espace de la participation politique.

Panorama de la corruption et de la lutte contre la corruption en Bolivie

Question posée par le U4, septembre 2012, n° 2012/74

En Bolivie la corruption imprègne tous les niveaux de la société ; les résultats du pays en matière de gouvernance se situent sous la moyenne mondiale et sous la moyenne régionale. La justice, la police et l'administration publique sont perçues comme étant les institutions les plus corrompues du pays. La Bolivie dépend de ses ressources naturelles, un secteur notoirement vulnérable à la corruption. Avec le développement de l'exploitation du lithium, il est crucial que l'Etat mette en place les garde-fous nécessaires pour en faire bénéficier au mieux la population. La Bolivie a entrepris des efforts considérables pour accroître la transparence. Evo Morales a annoncé une tolérance zéro contre la corruption ; son gouvernement a mis en place un dispositif juridico-institutionnel à cet effet, qui semble, du moins en théorie, à même de remplir cet objectif.

Nature et impact de la corruption au Soudan

Question posée par le U4, août 2012, n° 2012/63

Après des décennies d'agitation politique et de guerre civile, le Soudan fait face à un double défi en matière de gouvernance, en tant que pays déchiré par un conflit, et en tant que pays riche en ressources naturelles. Peu d'éléments attestent de l'impact de la corruption, éclipsé par l'instabilité politico-économique du pays. Il apparaît toutefois que le clientélisme a un impact négatif sur les PME. Par ailleurs, la corruption au sein de la police et des forces de sécurité met en péril la sécurité intérieure et encourage les violations des droits civiques et politiques. Le manque de transparence dans le secteur pétrolier contribue à l'instabilité politique entre le Soudan et le Soudan du Sud, à moyen comme à long terme.

Racines de la corruption en Indonésie

Question posée par le U4, août 2012, n° 2012/60

Les études transnationales se penchant sur les causes de la corruption ont permis d'identifier plusieurs facteurs qui peuvent avoir un impact sur la corruption, d'ordre structurel, institutionnel, historique ou économique. Dans le cas de l'Indonésie, la corruption provient d'une multitude de facteurs : revenus considérables issus des ressources naturelles, intérêts personnels et réseaux politiques, bas salaires des fonctionnaires, réglementation insuffisante, manque d'indépendance de la justice. Par ailleurs, des fonctionnaires locaux disposent d'un pouvoir discrétionnaire important et de ressources considérables, sans devoir en contrepartie rendre des comptes sur leur action.

Panorama de la corruption et de la lutte contre la corruption en Somalie

Question posée par le U4, juillet 2012, n° 2012/51

La Somalie présente un des exemples les plus durables d'effondrement de l'Etat. Le pays est confronté aux nombreux problèmes qui affectent généralement les Etats déchirés par un conflit, avec une corruption endémique et un système clientéliste profondément ancré qui met en péril la légitimité du Gouvernement fédéral de transition (GFT), pourtant internationalement reconnu. La corruption est par ailleurs facilitée par l'absence d'un gouvernement central opérationnel, un manque de ressources et de capacité administrative, des structures hiérarchiques défaillantes et une capacité limitée à payer les fonctionnaires. Le GFT s'est montré peu efficace pour lutter contre la corruption, notamment en raison de sa capacité administrative restreinte, du manque de ressources et d'une volonté politique à géométrie variable. L'engagement du président Sharif de lutter contre la corruption, d'assainir la scène politique et de promouvoir la bonne gouvernance au sein de l'administration publique ne s'est pas encore traduite par l'adoption d'une stratégie coordonnée.

Eléments attestant de la présence en Allemagne de capitaux illicites provenant de pays en développement

Question posée par le U4, mai 2012, n° 2012/40

Les avoirs publics obtenus illégalement qui proviennent de pays en développement sont souvent dissimulés dans des banques situées dans les centres financiers des pays développés. Peu d'éléments indiquent que l'Allemagne soit un important centre financier pour les élites corrompues des pays en développement. Il n'en reste pas moins que les efforts de l'Allemagne sont encore insuffisants pour empêcher les flux financiers illicites issus de l'évasion fiscale, de la corruption et d'autres activités criminelles d'entrer dans le pays. Certains rapports récents signalent des transactions suspectes entre des banques allemandes et de riches Turkmènes et Libyens accusés de corruption. D'autres études pointent du doigt le manque de transparence du système financier allemand, qui pourrait avoir ouvert une brèche pour l'entrée de capitaux mal acquis dans le pays.

Panorama de la corruption en Afghanistan

Question posée par le U4, mai 2012, n° 2012/19

En Afghanistan, le fragile processus de construction de l'Etat est menacé par la corruption et les lacunes en termes de gouvernance. La légitimité du gouvernement, la stabilité politique et l'Etat de droit sont ainsi plus précaires que jamais. Les problèmes de corruption sont par ailleurs exacerbés par la production de drogue et les capitaux affluant dans le pays au nom de l'aide internationale. Bien que les recherches sur des secteurs spécifiques soient encore limitées, certains secteurs comme la justice et la police semblent particulièrement vulnérables à la corruption. Le gouvernement, sous la pression des citoyens et de la communauté internationale, a fini par reconnaître l'existence du problème et par faire figurer la lutte contre la corruption parmi ses priorités.

Panorama de la corruption au Malawi

Question posée par le U4, avril 2012, n° 2012/31

Bien que, selon certains indicateurs de gouvernance, le Malawi ait fait des progrès en matière de lutte contre la corruption, le pays continue d'être affecté par divers types de corruption : corruption à grande échelle, petite corruption, clientélisme et népotisme, autant de phénomènes contribuant à exacerber les inégalités et la pauvreté au sein de la société malawite. La corruption est perçue comme particulièrement répandue au sein de la police, des bureaux d'immatriculation et de licences, des douanes, des marchés publics et de la justice. Le lancement de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption en 2008 semble avoir porté ses fruits, le pays disposant

désormais de lois et d'institutions dédiées à la lutte contre la corruption. Malgré ces progrès, les experts signalent un écart significatif entre les lois et la pratique.

Panorama de la corruption au Mozambique

Question posée par le U4, mars 2012, n° 2012/20

Si le Mozambique constitue un exemple de transition réussie vers la démocratie et le développement, la corruption y demeure problématique et revêt plusieurs aspects : corruption politique, petite corruption et corruption à grande échelle, détournements de biens publics, clientélisme profondément ancré dans la vie publique. L'équilibre des pouvoirs est chancelant, l'exécutif exerçant une influence considérable sur le législatif et le judiciaire. Les récentes découvertes de gisements de gaz et de pétrole, à l'instar de l'industrie minière, contribuent à accroître le revenu national, mais peuvent également présenter de nouveaux défis en matière de corruption et de bonne gouvernance. Si le gouvernement a adopté d'importantes réformes ces dernières années, le dispositif juridico-institutionnel du Mozambique reste encore imparfait.

Panorama de la corruption au Libéria

Question posée par le U4, mars 2012, n° 2012/21

Le Libéria semble avoir réalisé des progrès considérables en matière de lutte contre la corruption depuis l'Accord général de paix d'Accra en 2003. Le président Sirleaf a notamment fait preuve de sa détermination sur les questions de corruption, avec des effets immédiats : indépendance de la Cour des Comptes, établissement d'une commission anti-corruption nationale, transparence dans la gestion des finances, la passation de marchés et le budget, mise en conformité du Libéria avec l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives. En dépit de ces avancées, la corruption reste endémique dans le pays et imprègne tous les secteurs de la société.

Tendances en matière de corruption dans la région MENA (2007-2011)

Question posée par le U4, janvier 2012, n° 2012/

Les révolutions qui ont soulevé la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) en 2011 ont révélé une corruption omniprésente, en particulier dans le secteur politique, sous la forme de détournements d'avoirs par, semble-t-il, tous les leaders déchus. De nombreux éléments attestent également l'existence de pratiques largement répandues comme le favoritisme, le népotisme et la collusion entre le secteur public et le secteur privé. Ces pratiques ont contribué à amplifier l'agitation sociale et les manifestations publiques dans la région. Cette réponse se concentrera plus spécifiquement sur l'Égypte, la Jordanie, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

Panorama de la corruption en Turquie

Question posée par le U4, janvier 2012, Nr 2012/23

Au cours des dix dernières années, la Turquie a connu d'importantes avancées en termes de réformes démocratiques, de libéralisation économique et de respect des principes défendus par l'UE. Cela s'explique en partie par la reconnaissance par l'UE de la candidature d'adhésion de la Turquie en 1999. La situation des droits de l'homme demeure toutefois préoccupante, en particulier en ce qui concerne les minorités et les libertés politiques – une situation qui risque de nuire à l'influence grandissante du pays dans la région. En dépit des progrès effectués, la Turquie est toujours confrontée à une corruption endémique, dans les rapports quotidiens comme à plus grande échelle, qui imprègne tous les niveaux de la société, du secteur public au secteur privé en passant par l'armée et les partis politiques. Le gouvernement a adopté des mesures pour lutter contre ce phénomène, avec des résultats encore insuffisants et une situation problématique dans de nombreux domaines.

Panorama de la corruption au Vietnam

Question posée par le U4, janvier 2012, n° 2012/24

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, la corruption est toujours vue comme omniprésente dans le pays ; le Vietnam reste à la traîne par rapport à ses voisins asiatiques en termes de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance. La corruption affecte de nombreux secteurs : santé, éducation, urbanisme, aménagement du territoire, ressources naturelles et industries extractives. Dans ce contexte, le gouvernement a adopté un certain nombre de réformes importantes pour enrayer la corruption. Ces réformes ne semblent pourtant pas avoir porté leurs fruits, les lois récemment votées n'étant pas correctement appliquées dans la pratique.

